



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Déploiement des lances diphasiques pour les sapeurs-pompiers

Question écrite n° 10481

Texte de la question

M. Freddy Sertin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le déploiement des lances diphasiques au sein des casernes de sapeurs-pompiers. Le développement de la lance diphasique est une innovation majeure. Il s'agit en effet de créer un brouillard d'eau mêlant l'eau et l'air comprimé avec des turbulences extrêmes, ce qui provoque de fines gouttelettes projetées avec une grande puissance. Ainsi, la lance permet de diviser six à huit fois la consommation des lances habituellement utilisées par les sapeurs-pompiers. L'expérimentation de cette nouvelle lance met en exergue plusieurs avantages majeurs à son usage comme : une meilleure gestion de l'eau ; une utilisation rationalisée des ressources hydrauliques mises à disposition des sapeurs-pompiers pour maîtriser un incendie et en limiter la propagation ; une meilleure protection des personnels contre les effets du rayonnement ; un effet sur la captation des suies et aérosols produits par les fumées ; une diminution des dégâts causés par les eaux d'extinction puisque la quantité d'eau nécessaire pour l'extinction d'un sinistre est moindre. Un autre avantage, et non des moindres, concerne également le personnel, puisque la lance est moins lourde et donc beaucoup plus maniable, permettant ainsi la mise en œuvre d'un moyen d'extinction plus rapide et une simplicité d'utilisation. Depuis juin 2020, une série d'essais a été réalisée afin de co-développer cette nouvelle lance et l'adapter aux diverses conditions au plus proche des situations opérationnelles. Ont ainsi eu lieu une présentation d'un premier prototype de lance diphasique et des premiers essais en juin 2020 à Paris ; sur des feux d'hydrocarbure à Vernon en janvier 2021 et enfin sur un feu de pavillon R+1 à Lyon en avril 2022. Les soldats du feu ayant pu participer aux tests sont unanimes : cette nouvelle lance est plus sûre, plus efficace, plus écologique et plus économique, ce qui constitue un point d'attention en particulier dans un contexte de multiplication des incendies et de nécessité d'économiser les ressources naturelles sur tout le territoire français. Plusieurs brevets ont été d'ores et déjà déposés conjointement par la société Zelup et la BSPP (État français). Au regard des enjeux actuels et futurs s'agissant des ressources en eau et de la préoccupation de la qualité de travail pour les sapeurs-pompiers, il attire son attention sur la nécessité de pouvoir homologuer cette lance dans toutes les casernes de France et souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Freddy Sertin](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10481

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juillet 2023](#), page 6948

Question retirée le : 13 février 2024 (Fin de mandat)